

Les syndicats de pharmaciens hospitaliers, en colère, menacent d'une grève pour le 18 septembre

Mots-clés : #établissements de santé #juridique #médico-social #hôpital #pharmaciens #PUI #formation #Ehpad #syndicats #ressources humaines #accès aux soins #mouvement social #qualité-sécurité des soins #Matignon #ministère-santé

PARIS, 5 août 2025 (APMnews) - Les syndicats de pharmaciens hospitaliers et internes en pharmacie, en colère contre le projet gouvernemental d'expérimenter le recours à des pharmaciens non titulaires d'une spécialisation hospitalière pour gérer des pharmacies à usage intérieur (PUI) en Ehpad, menacent d'une grève pour le jeudi 18 septembre, avec arrêt de toutes les activités pharmaceutiques non urgentes et des gardes, dans un communiqué commun diffusé mardi.

"Un projet de décret gouvernemental menace de supprimer l'obligation du diplôme d'études spécialisées (DES) de pharmacie hospitalière pour exercer dans des pharmacies à usage intérieur d'Ehpad", rapportent le Syndicat national des pharmaciens des établissements publics de santé (Synprefh), le Syndicat national des pharmaciens praticiens hospitaliers et praticiens hospitaliers universitaires (SNPHPU), le Syndicat national des pharmaciens gérants et hospitaliers (SNPGH), la Fédération nationale des syndicats d'internes en pharmacie et biologie médicale (FNSIP-BM) et le Syndicat national des radiopharmaciens (SNRPH).

"Ce projet de décret compromet l'exigence de qualité et de sécurité des soins que nous défendons au quotidien", protestent les syndicats.

"Il remet en question notre expertise pharmaceutique sans apporter de solution structurelle au problème de recrutement", estiment-ils.

Le ministre chargé de la santé et de l'accès aux soins, Yannick Neuder, avait confirmé en mai l'intention du gouvernement d'expérimenter le recours à des pharmaciens non titulaires d'une spécialisation hospitalière pour gérer des PUI en Ehpad, soulevant de vives oppositions, rappelle-t-on (cf [dépêche du 23/05/2025 à 17:20](#) et [dépêche du 27/05/2025 à 10:48](#)).

"Nous avons appris qu'un projet de décret en Conseil d'Etat serait actuellement en cours de rédaction par les services du ministère de la santé suite à votre arbitrage interministériel", écrivent les syndicats au premier ministre, François Bayrou, dans un courrier dont APMnews a eu copie.

"Ce texte viserait à expérimenter la possibilité de déroger à l'exigence de détention du DES de pharmacie hospitalière comme condition de recrutement des pharmaciens de PUI, notamment en Ehpad. Ce projet découlerait d'une requête du préfet d'Eure-et-Loir pour répondre à une situation locale très spécifique", avancent les syndicats de pharmaciens hospitaliers et d'internes en pharmacie.

En plus de compromettre la qualité et la sécurité des soins, "son impact sur le problème auquel il se proposerait de remédier serait très faible voire nul. En effet, il ne répondrait pas de manière structurelle à la problématique posée. De plus, nous attirons votre attention sur le fait que des solutions existent déjà dans le périmètre réglementaire actuel (coopérations entre PUI ou conventionnement entre les établissements médico-sociaux sans PUI et officines)", écrivent les organisations syndicales à François Bayrou.

Elles opposent "un rejet total" et demandent "expressément" au premier ministre de retirer ce projet de décret.

"Nous restons ouverts à la négociation et avons déjà proposé des solutions concrètes pour résoudre les difficultés de recrutement sans compromettre la qualité des soins", rappellent-elles.

En cas de maintien, un préavis de grève reconductible à partir de jeudi 18 septembre sera porté par l'ensemble des organisations représentatives.

"Tous les pharmaciens, les internes et les Dr juniors de toutes les PUI du territoire seront appelés à interrompre leurs missions à compter du 18 septembre prochain, incluant le service des gardes; toutes les activités pharmaceutiques seront arrêtées: préparations des chimiothérapies, préparations des radiopharmaceutiques, stérilisation, dispensation aux patients externes des produits de santé...; seules les urgences vitales seront assurées", avertissent les syndicats.

sl/lb/APMnews

[SL9T0IFEN]

POLSAN - ETABLISSEMENTS

Aucune des informations contenues sur ce site internet ne peut être reproduite ou rediffusée sans le consentement écrit et préalable d'APM International. Les informations et données APM sont la propriété d'APM International.

©1989-2025 APM International - <https://www.apmnews.com/story.php?objet=426331&usid=238877>